

Championnat de Moselle Individuel Séniors

Règlement

Version 3.2 | 9 décembre 2023

Comité Départemental de Badminton de la Moselle

Résumé

Ce document définit le règlement particulier du Championnat de Moselle Individuel Séniors que tous les joueurs, participants et organisateurs se doivent de respecter.

1 Objet

Le présent document définit le règlement particulier du Championnat de Moselle Individuel Séniors.

2 Domaine d'application

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3 Définitions

CDC : Commission Départementale Compétitions.

CDA : Commission Départementale d'Arbitrage.

CRA : Commission Régionale d'Arbitrage.

CNA : Commission nationale d'arbitrage.

4 Règlement détaillé

Le Championnat de Moselle Individuel Séniors est une compétition officielle organisée par le Comité Départemental de Badminton de la Moselle à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champions de Moselle dans chaque série et chaque discipline.

La compétition est ouverte aux séries :

- Excellence regroupant les joueurs classés N2, N3 ;
- Honneur regroupant les joueurs classés R4, R5 ;
- Promotion regroupant les joueurs classés R6, D7 ;
- Espoir regroupant les joueurs classés D8 ;
- Avenir+ regroupant les joueurs classés D9 ;
- Avenir regroupant les joueurs classés P10, P11, P12 et non classés.

Les disciplines proposées sont :

- le Simple Homme ;
- le Simple Dame ;
- le Double Hommes ;
- le Double Dames ;
- le Double Mixte.

La compétition se déroule sur un weekend. Une date et un club hôte sont définis chaque année lors de la réunion de préparation de la nouvelle saison, en présence des représentants des différents clubs affiliés mosellans et autres clubs limitrophes rattachés.

Les modalités d'inscription sont décrites dans ce règlement.

Le Championnat de Moselle Individuel Séniors s'inscrit dans le calendrier général des compétitions diffusé par le Comité Départemental de Badminton de la Moselle.

4.1 Article 1 | Généralités

1.1 Le Championnat de Moselle Individuel Séniors se déroule selon les règles de la FFBaD et de ce règlement particulier.

1.2 Chaque joueur doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au moment de son inscription et être licencié au Comité Départemental de Badminton de la Moselle, dans un club affilié ou dans un club rattaché au Comité Départemental de Badminton de la Moselle.

1.3 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

1.4 Les décisions des juges-arbitres désignés par le comité d'organisation sont sans appel.

1.5 Les juges-arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

1.6 Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.

4.2 Article 2 | Inscriptions et tarifs

2.1 Tous les joueurs des classes d'âge suivantes peuvent participer à cette compétition : minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans. La classe d'âge du joueur peut être consultée sur Poona (<https://poona.ffbad.org>).

2.2 Un joueur peut s'inscrire dans une série supérieure à la sienne mais pas l'inverse. Il peut s'inscrire dans des séries différentes pour chaque discipline.

2.3 De la classe d'âge Minime à Junior, un joueur peut participer à la fois au Championnat de Moselle Individuel Séniors et au Championnat de Moselle Individuel Jeunes.

2.4 Un joueur de la classe d'âge Vétérans peut participer à la fois au Championnat de Moselle Individuel Séniors et au Championnat de Moselle Individuel Vétérans.

2.5 Les séries proposées sont les séries Excellence, Honneur, Promotion, Espoir et Avenir

2.6 Les trois tableaux (simple, double, mixte) sont autorisés pour tous les joueurs.

2.7 Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "Forfait", après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). En cas de "Forfait", le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation. De plus, il adressera dans les délais impartis les justificatifs, à la Ligue Grand Est de Badminton par mail (deborah.hannequin@lgebade.com) ou par courrier (13 rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE).

2.8 Tout forfait signalé et non justifié après le tirage au sort ne permettra pas le remboursement de l'inscription.

2.9 Le Comité Départemental de Badminton de la Moselle prend en charge les volants uniquement pour les finales de la compétition. Un partage équitable entre les joueurs aura lieu pour les autres étapes de la compétition.

2.10 Les inscriptions se feront soit individuellement soit par le biais des clubs d'appartenance des joueurs.

2.11 Les modalités d'inscription peuvent être différentes d'une année à l'autre et sont précisées en annexe dans les dispositions de la saison en cours.

2.12 Les frais d'inscriptions peuvent être révisés chaque année et sont précisés en annexe dans les dispositions de la saison en cours.

2.13 Les frais d'inscription sont payables dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture. Cette facture sera établie pour chaque club représenté après la compétition. Les joueurs s'étant inscrits individuellement devront donc se rapprocher des responsables de leurs clubs pour leur règlement.

4.3 Article 3 | Qualifications

3.1 Sont qualifiés au Championnat de Moselle Individuel Séniors jusqu'à 64 joueurs dans les tableaux de simple, 32 paires dans les tableaux de double. Les joueurs et paires seront sélectionnés par leur date d'inscription.

3.2 Le comité d'organisation se réserve le droit d'organiser un ou plusieurs tableaux de la compétition sous forme de matchs à élimination directe en fonction du nombre d'inscrits.

3.3 Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la CDA, et a fortiori de la CRA ou de la CNA, ne pourront pas participer au Championnat de Moselle Individuel Séniors si la durée de leur sanction couvre la date de fin d'inscription et/ou la date de la compétition. Si cette sanction est postérieure à la date de fin d'inscription mais couvre la date de la compétition, le joueur sera disqualifié et, si possible, remplacé.

4.4 Article 4 | Constitution des paires de doubles

4.1 Les paires de doubles ne sont pas nécessairement constituées de 2 joueurs d'un même club, les joueurs peuvent être issus de clubs différents.

4.2 En cas d'inscription de paires constituées de joueurs de clubs différents, c'est la date d'inscription du dernier joueur de la paire qui constitue la date d'inscription de la paire.

4.5 Article 5 | Organisation de la compétition

5.1 Si un tableau réunit 5 joueurs ou paires, ou moins, le tableau se déroulera en poule unique. Au-delà, les tableaux se déroulent autant que possible en poules suivies d'une phase finale en élimination directe. En cas de forte affluence, le tableau sera en élimination directe dès le premier tour. La place attribuée dans chacun de ces tableaux est basée sur le CPPH des joueurs à J-14.

5.2 Une "petite finale" sera disputée, dans la mesure du possible, afin de désigner les joueurs classés 3^e et 4^e de la compétition.

5.3 Un tableau doit compter au moins 4 joueurs ou paires pour avoir lieu. Toutefois, si un tableau ne compte que 3 joueurs ou paires inscrits, il pourra être maintenu après accord de tous les joueurs, et validation par le Juge-Arbitre de la compétition. Une poule unique de 3 sera alors établie.

5.4 Un tableau avec moins de 3 joueurs ou paires ne pourra jamais avoir lieu. Dans ce cas, aucun joueur ou paire ne sera désigné Champion de Moselle dans ce tableau, mais pourra néanmoins prétendre à une qualification directe au Championnat Régional Individuel Séniors.

4.6 Article 6 | Déroulement de la compétition

6.1 Tout joueur doit se présenter à la table de marque dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Toute personne non présente à l'heure de sa convocation pourra être déclarée "Forfait".

6.2 Les matchs peuvent être appelés **60 (soixante) minutes** avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

6.3 Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont également affichés uniquement à titre indicatif.

6.4 Un joueur souhaitant quitter la salle au milieu de la compétition devra obligatoirement en informer le juge-arbitre et la table de marque afin que ces derniers lui précisent un horaire de retour à respecter. En effet, un joueur ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.

6.5 Le temps minimum de repos entre chaque match est de 20 minutes.

6.6 Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match pour le test des volants et la prise de contact avec le terrain.

6.7 A l'appel de leur nom, les joueurs devront aller chercher les feuilles de match à la table de marque et les rapportent dûment remplies dès la fin de la rencontre.

6.8 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

6.9 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leurs matchs ainsi que le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, les coachs et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.

6.10 Tous les matchs se déroulent en auto-arbitrage jusqu'aux demi-finales incluses. Les finales seront arbitrées, dans la mesure du possible.

6.11 Tout volant touchant les infrastructures sera déclaré faute.

6.12 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments potentiellement dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports.

6.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte.

6.14 En s'inscrivant au tournoi, tout joueur autorise les organisateurs à communiquer ses résultats et photos aux médias, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, ainsi qu'à publier les résultats sur Poona et ses sites partenaires.

4.7 Article 7 | Protocole sanitaire

Tout joueur inscrit au championnat devra se conformer au protocole sanitaire en vigueur mis en place par la fédération et par le comité de Moselle sous peine de sanction. Celui-ci sera envoyé avec les convocations et disponible sur demande dans la salle. Le club accueillant s'engage à veiller au respect de celui-ci.

5 Annexe 1 | Dispositions pour la saison 2023/2024

5.1 Date et lieu

Les [samedi 03 et dimanche 04 février 2024](#), la compétition aura lieu au Complexe Régine Cavagnoud situé 31 rue de la mine, 57700 HAYANGE.

L'organisation de la table de marque est supervisée par le GEO Chantal Kleinhentz et les Juges-Arbitres de la compétition : Jean-Luc Curé et Guy Corti.

La gestion de la restauration est assurée par le club de badminton d'Hayange. Il est par ailleurs formellement interdit de manger ailleurs qu'à la buvette et à l'arrière des tribunes.

Un stand de cordage et d'articles de badminton Goodbad sera présent tout au long de la compétition.

Des poubelles pour volants usagés seront disponibles autour de chaque terrain.

5.2 Échéanciers

5.2.1 Inscriptions

Date de lancement : [vendredi 1er décembre 2023](#).

Date limite d'inscription et de désistement sans justification : [samedi 20 janvier 2024](#).

Date de prise en compte du CPPH : [samedi 27 janvier 2024](#).

Date du tirage au sort et établissement des tableaux : [samedi 27 janvier 2024](#).

5.2.2 Droits d'inscription

Le montant des inscriptions est fixé comme suit :

- 12€ pour un tableau ;

- 15€ pour 2 tableaux ;
- 18€ pour 3 tableaux.

Les factures des frais d'inscription seront adressées aux clubs après la tenue de la compétition.

5.3 Modalités d'organisation

5.3.1 Inscriptions

Les inscriptions sont à faire via le module d'inscription de Badnet.

5.3.2 Récompenses

Les vainqueurs, finalistes et les 3^e participeront aux podiums où les récompenses leur seront remises.

5.3.3 Vainqueurs

À l'exception [des séries Avenir et Avenir+](#), les vainqueurs, finalistes et médaillés de bronze de chaque tableau sont directement qualifiés pour le Championnat Grand Est Séniors.

5.3.4 Volants

Les volants sont à la charge des joueurs par partage égal entre eux. Le volant officiel est le volant [Victor Queen](#). Ce volant doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants seront fournis pour les finales à l'exception des poules uniques.

5.4 Adresses

Site du Comité Départemental de Badminton de la Moselle : www.badminton57.fr

6 Annexe 2 | Liste des clubs rattachés

Les clubs rattachés sont des clubs dépendant normalement d'un autre comité départemental mais dont la proximité géographique permet une gestion simplifiée avec le Comité Départemental de Badminton de la Moselle.

- ASBL - Association Sportive Badminton Longuyon (54)
- S.B.C. - Saulnes Badminton Club (54)
- USJ - Union Sportive du Jarnisy (54)